

**MAIRIE DE
CERVEN S**



DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

DECISION DU MAIRE

➔ **N°2023-08 du 28 juin 2023**

OBJET : occupation privative du domaine public
Lieu : Col de Cou

Le Maire de la COMMUNE DE CERVEN S,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°2020/16 du 25 mai 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande de la société SPOREO, commerçant, pour occuper le domaine public ;

CONSIDERANT qu'il peut être satisfait à cette demande ;

DECIDE

1. **D'ETABLIR** un contrat d'occupation privative du domaine public avec la société SPOREO, représentée par son gérant M. Mathieu BAILLET visant à occuper le domaine public au lieu-dit « Col de Cou » parcelles cadastrées ZA N°1929-1930-2670 sur une superficie de 18 m² au prix de 7€ le m².
2. **D'ARRETER** le prix de la redevance d'occupation du domaine public la société SPOREO est fixée à 126 euros.
3. *La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune de Cervens. Il en sera rendu compte lors de la prochaine séance du conseil municipal.*

Pour extrait certifié conforme
Fait à Cervens le 28 juin 2023

Le Maire
Gil THOMAS

décision . certifiée
exécutoire,

Télétransmise
Le : 28/06/2023

Reçue en Préfecture
Le : 28/06/2023

Mise en ligne sur le site de la
commune
Le : 28/06/2023

Le Maire Gil THOMAS